

COMMENT CONCRÉTISER LA PIÉTÉ PENDANT LE RAMADAN

Mehdi Abou Abdir-Rahmân

19h BE / Lundi 13 Mai 2019

Uthoij



<http://mixlr.com/markaz-al-forqane>

 markazalforqane  Librairie al-Forqane  librairiealforqane

Adresse: Centre Al-forqane Rue de Ménin 13 à 1080 Bruxelles

designed by pariostudio.com

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moḥammad (صلى الله عليه وسلم) est Son serviteur et Son Messager.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission ». [Âli 'Imrân, 102]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ». [An-Nisâ, 1]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite ». [Al-Aḥzâb, 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Moḥammad (صلى الله عليه وسلم). Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

Cheikh Abou 'Abdir-Raḥmân Fahd bin Sâlim As-Soulaymânî Al-'Adanî¹ -qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

Dans ces quelques minutes que nous allons passer ensemble, nous allons nous rappeler mutuellement une affaire dont nous avons tous besoin.

Nous demandons donc à Allah Le Très-Haut de nous aider et de nous faciliter d'accéder à la vérité à ce sujet.

Cette affaire est la suivante : Il se peut que quelqu'un dise : Allah Le Très-Haut dit dans Son Noble Livre (ce dont la traduction du sens est) : « **Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété** »².

Donc, notre Seigneur veut de nous par le jeûne que nous concrétisions la piété.

Il se peut donc que quelqu'un dise : Comment pouvons-nous concrétiser cette piété et cet objectif qu'Allah nous a ordonné surtout pendant ce mois illustre et béni, ce mois de pardon des péchés ?

¹ Le cheikh fait partie des gens de science tués au Yémen lors de la bataille d'Aden qu'Allah lui fasse miséricorde et accepte son martyr.

² Al-Baqarah, 183.

La réponse -et Allah est plus Elevé et plus Savant- l'affaire de la concrétisation de la piété envers le Seigneur des Mondes surtout pendant ce mois illustre, noble et béni se réalise au moyen de beaucoup de choses.

Parmi ces choses :

Premièrement, c'est que la personne sache quel est le sens de la piété car le jugement d'une chose découle de la manière de la concevoir.

La piété vient (linguistiquement) du mot waqâ et ce sens indique une wiqâyah c'est-à-dire une protection et une garde et une prévention de tomber dans quelque chose qui est craint.

Ceci est donc sa réalité comme ça l'est aussi dans son sens religieux car celui qui analyse les sens des versets du Coran et les ahâdîth prophétiques voit que la taqwâ (la piété) a une grande relation avec son sens linguistique.

On dit qu'en général le sens religieux restreint la généralité du sens linguistique ou le conditionne.

Ici de même car la taqwâ dans le sens religieux c'est une protection accompagnée d'une autre chose qui est de regarder Allah lors de cette piété c'est-à-dire de pratiquer en cherchant par cela la Face d'Allah (en étant sincère) et également avec une lumière (science) venant d'Allah et de délaisser ce qu'il faut délaisser avec une science venant d'Allah en cherchant par cela la Face d'Allah Le Très-Haut. C'est donc une protection accompagnée d'une sincérité (d'une recherche de la Face d'Allah) et avec une science venant d'Allah. C'est-à-dire qu'Allah t'a ordonné une chose et donc la piété c'est que tu concrétises cette chose qu'Allah t'a ordonnée autant que tu le peux et Allah t'a interdit des choses, la réalité de la piété est donc que tu t'écartes de ce qu'Allah Le Très-Haut a interdit.

Si l'individu concrétise cela, il aura concrétisé la piété.

Une parole a été rapportée de certains pieux prédécesseurs dont le sens rejoint ce sens-ci.

Et c'est que quelqu'un lui a demandé c'est quoi la taqwâ ?

Il a répondu : imagine-toi que tu es sur une terre sur laquelle il y a des épines et que toi tu marches et tu protèges tes pieds contre ces épines, ceci fait partie de la taqwâ.

De même l'individu dans son cheminement vers Allah Le Très-Haut, il passe près d'épines mais ces épines sur le chemin vers Allah sont plus dures que les autres épines matérielles car elles peuvent être vues et donc l'individu peut autant qu'il en la capacité s'en préserver et s'il venait à en toucher une, il retirerait rapidement son pied en raison de sa douleur car les choses matérielles sont plus sévères pour le cœur en termes de connaissance et de certitude.

Quant aux choses immatérielles comme les ordres qu'Allah t'a donnés et Ses interdits au sujet desquels il t'a ordonné de t'en écarter : imagine-toi que tu chemines vers Allah et que devant toi tu as ces choses qu'Allah t'a interdites d'y tomber et bien toi tu chemines vers Allah en te protégeant (tattaqî) d'y tomber, de tomber dans l'une des choses qu'Allah t'a interdites.

Si l'individu s'imagine ce sens et a pu le concevoir, il saura alors le sens voulu dans la question au sujet de la taqwâ.

C'était la première chose.

La deuxième : Il est donc demandé à la personne de concrétiser la taqwâ (la piété) et de craindre Allah Le Très-Haut à tout moment et pour toujours car la piété fait partie des choses et des actes d'adoration aimés par Allah Le Très-Haut.

Allah l'aime et aime les gens pieux.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Car Allah aime les pieux** »³.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Allah est avec ceux qui sont pieux** »⁴.

Allah est donc avec toi si tu crains Allah.

Il est avec toi en te préservant et en te protégeant et en te guidant et en prenant soin de toi.

La piété est donc une affaire désirée et recommandable à tout moment et toujours surtout pendant les temps aimés par Allah Le Très-Haut ainsi qu'aux endroits aimés par Allah Le Très-Haut car là l'Amour d'Allah est plus fort pour ces endroits et ces temps.

Parmi ces temps, il y a ce mois de Ramadan.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété** »⁵.

Troisièmement : Comment réaliser la piété pendant le mois de Ramadan ?

Celui qui analyse le verset cité verra qu'il oriente le serviteur vers ce sens et cette réalité car Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : « **On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété** ».

Comme l'ont dit les exégètes parmi les pieux prédécesseurs : la'alla (peut-être) venant d'Allah a le sens de réalisation (certainement, pas peut-être).

³ Âli 'Imrân, 76.

⁴ An-Nahl, 128.

⁵ Al-Baqarah, 183.

Le sens de cela est que quiconque concrétise le jeûne de la manière qui satisfait le Seigneur des Mondes, obligatoirement le sens de la piété se concrétise, se réalise pour lui.

Voilà donc la réponse de manière générale. S'il réalise le jeûne et s'il s'en acquitte de la manière voulue par Allah Le Très-Haut et aimée par Lui et qui Le satisfait, alors parmi ses fruits il y a que l'individu sent et trouve la piété qu'Allah l'a incité à concrétiser car Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : « **On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété** ». Donc si l'individu concrétise le jeûne et jeûne le mois de Ramadan de la manière aimée et voulue par Allah Le Très-Haut, alors cela fait partie des moyens les plus importants qui aident à concrétiser la crainte d'Allah Le Très-Haut.

Comme vous avez pu l'entendre, c'est une réponse générale.

Quant à la réponse détaillée au sujet des choses qui aident à cela, il y a parmi elles :

Premièrement : s'acquitter du jeûne en termes de piliers du jeûne et de conditions puis s'il rajoute à cela des actes recommandés (mais pas obligatoires) cela fait aussi partie des choses qui aident à concrétiser la piété.

Le serviteur au plus il s'acquitte de l'acte obligatoire de la bonne manière puis rajoute à sa suite des actes recommandables surrogatoires, cela est alors une cause de l'Amour d'Allah envers lui. Et cela fait aussi partie des moyens d'obtenir la protection d'Allah. Al-Boukhârî rapporte dans son Authentique d'après un hadîth d'Abou Hourayrah -qu'Allah Le Très-Haut l'agrée- que le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) a dit : « **Allah Le Très-Haut dit : « Mon serviteur ne se rapproche de Moi par rien de plus aimé par Moi que ce que Je lui ai rendu obligatoire** ». Ce sont donc les actes d'adoration les plus importants qui te rapprochent d'Allah et qui sont une cause de concrétisation de la crainte d'Allah Le Très-Haut.

Puis Allah Le Très-Haut dit : « **Mon serviteur n'a de cesse⁶ de se rapprocher de Moi par les actes surérogatoires** ».

En plus des actes obligatoires car le serviteur vertueux et pieux ne se suffit pas des actes obligatoires.

« Mon serviteur n'a de cesse de se rapprocher de Moi par les actes surérogatoires ».

Donc -Ô toi qui jeûne ! – tu t'acquittes de l'obligation de la manière agréée puis tu la fais suivre par des actes surérogatoires.

Tu augmentes les dons, les demandes de pardon (istighfâr), les prières, la lecture du Coran, la visite des malades, visiter les proches etc. en cherchant la Face d'Allah, ceci fait partie des grands moyens de concrétiser la piété dans ce mois béni de Ramadan.

Allah Le Très-Haut dit : « **Mon serviteur n'a de cesse de se rapprocher de Moi par les actes surérogatoires jusqu'à⁷ ce que Je l'aime** ».

Il s'est acquitté des actes obligatoires puis fait des actes surérogatoires : parfois les prières surérogatoires légiférées et parfois al-istighfâr⁸, le tasbîh⁹, le takbîr¹⁰ et le tahlîl¹¹ et parfois en récitant le Coran et parfois en aidant les musulmans etc.

« **Mon serviteur n'a de cesse de se rapprocher de Moi par les actes surérogatoires jusqu'à¹² ce que Je l'aime** » : jusqu'à ce qu'il arrive au but pour lequel il a fatigué son corps mais de plus pour lequel il a donné de ses biens.

⁶ Ceci indique en Arabe la continuité et que cela ne cesse pas.

⁷ Le mot arabe est hattâ qui indique le but c'est-à-dire que le serviteur ne cesse de faire des efforts dans le cheminement vers Allah afin qu'il obtienne l'Amour d'Allah.

⁸ Demander pardon à Allah.

⁹ Dire soubhâna Allah.

¹⁰ Dire Allâhou akbar.

¹¹ Dire Lâ ilâha illâ Allah.

¹² Le mot arabe est hattâ qui indique le but c'est-à-dire que le serviteur ne cesse de faire des efforts dans le cheminement vers Allah afin qu'il obtienne l'Amour d'Allah.

Il a fatigué -comme on dit- son corps et son esprit dans quel but ? Afin d'obtenir l'Amour d'Allah Le Très-Haut.

S'il obtient l'Amour d'Allah qu'en est-il alors ?

Allah Le Très-Haut dit : "jusqu'à ce que Je l'aime et si Je l'aime". C'est-à-dire que le serviteur devient aimé par Allah, il fait alors partie des alliés pieux car Allah a décrit Ses serviteurs alliés et pieux en disant (ce dont la traduction du sens est) : « En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui craignent [Allah] »¹³. Regarde donc comme la piété t'amène vers Allah et comment elle te rapproche d'Allah Le Très-Haut.

Allah dit : "jusqu'à ce que Je l'aime et si Je l'aime" et là il y a des résultats sublimes : la protection et la préservation venant d'Allah se réalisent pour le serviteur.

Tu as craint Allah dans ton cheminement vers Lui, le résultat, la conséquence, le fruit et le mérite sont donc de la part d'Allah qu'Il te donne de Sa Grâce plus et meilleur que ce par lequel toi tu t'es rapproché de Lui comme action et plus important et plus illustre. Pourquoi ? Toi, tu as craint Allah jusqu'à ce que tu obtiennes l'Amour d'Allah et quand Il t'aime quel est le résultat ? Quelle est la conséquence ? Tu deviens protégé par Allah par la protection d'Allah envers toi !

Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) dit : « **Allah a dit : « Et si Je l'aime, Je deviens alors son ouïe par laquelle il entend et je deviens sa vue par laquelle Il voit et sa main avec laquelle il touche et son pied avec lequel il marche et s'il venait à Me demander quelque chose, Je le lui donnerais certes et s'il cherchait refuge en Moi, Je lui prêterais certes refuge ».**

¹³ Younous, 62.

Regarde donc : le serviteur chemine vers Allah en étant pieux, en s'écartant de ce qui suscite la Colère d'Allah et il s'éloigne de ce qui l'éloigne d'Allah comme si c'était une épine au sol.

Il est sur ses gardes et s'en écarte à droite et à gauche cherchant par cela la Face d'Allah Le Très-Haut.

Si Allah t'aime, Il te protège.

Si Allah t'aime parce que tu as concrétisé la piété envers Allah, alors Il te protège et alors se réalise à ton sujet le verset (dont la traduction du sens est) : « **Allah est avec ceux qui sont pieux et ceux qui sont bienfaisants** »¹⁴.

Est-ce que cela s'est alors réalisé ou pas ? Oui, bien sûr cela s'est réalisé car Allah dit : "Je deviens alors son ouïe par laquelle il entend et Je deviens sa vue par laquelle il voit et sa main avec laquelle il touche et son pied avec lequel il marche" et le sens de cela est qu'Allah Le Très-Haut protège le serviteur dans son ouïe et donc il n'entend que du bien. Il le protège dans sa vue et donc il ne voit que le bien et Il lui protège sa main et donc il ne l'utilise que pour toucher du bien et Il lui préserve ses pieds et donc il ne les utilise que pour marcher vers le bien et dans le bien.

Donc, le serviteur a concrétisé la piété et Allah lui a alors concrétisé ce qui se concrétise comme fruits de la piété et c'est qu'Allah le protège dans son cheminement vers Lui.

Il chemine vers Allah après avoir obtenu l'Amour d'Allah en étant protégé par Allah et Allah est avec lui en l'aidant et en le protégeant.

Donc -Ô serviteur ! – nous demandons tous à Allah Le Très-Haut qu'Il nous aide à concrétiser la piété et de faire de nous des gens qui s'empressent à l'obéissance à Allah pendant ce mois et pendant les autres moments importants de l'année !

¹⁴ An-Nahl, 128.

Aussi parmi les choses auxquelles le jeûneur doit prêter attention pendant son jeûne en plus de ce que nous avons dit qu'il doit prendre garde à ce qui rompt son jeûne, il doit prendre garde à ce qui affecte son jeûne.

Parmi ces choses c'est que tu dises une parole fautive ou que tu fasses une action fautive dans laquelle il y a un péché, un faux témoignage (une contrefaçon), une injustice, une rupture des liens de parenté, un mal envers les gens de bien et musulmans car le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit comme il le rapporte de son Seigneur Exalté soit-Il : « **Quiconque ne délaisse pas la fautive parole et sa mise en pratique et l'ignorance** ¹⁵, **Allah n'a aucun besoin qu'il délaisse sa nourriture et sa boisson** ». ¹⁶ Ici le terme parole fautive est un terme global qui englobe tout sens qui est fautive.

Sa mise en pratique englobe la mise en application de ce fautive.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages et lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement** » ¹⁷.

Ils ne donnent pas de faux témoignage et ne témoignent pas du faux, de ce qui est répréhensible. Fait partie du faux et de ce qui est répréhensible et donc de ce qui affecte ton jeûne -Ô toi qui jeûne ! - et ce que tu t'en rendes compte ou pas, que tu écoutes les chansons illicites et que tu regardes ce qu'Allah a interdit en termes de films et de séries télévisées comme on entend aujourd'hui "les programmes du Ramadan".

Tout ceci affecte ton jeûne et cela indique que tu n'as pas fait d'efforts dans la concrétisation de la crainte d'Allah pendant ce mois béni mais de plus tu as laissé ton âme aller où elle veut aller et que toi tu marches derrière elle.

¹⁵ Cheikh Sâlih Al-Fawzân -qu'Allah le préserve- dit que le sens d'ignorance ici c'est l'absence de sagesse car il explique que l'ignorance est de deux catégories : l'absence de science et l'absence de sagesse.

¹⁶ Rapporté par Al-Boukhârî et Abou Dâoud et c'est ici sa formulation.

¹⁷ Al-Forqane, 72.

Si tu avais concrétisé la piété, tu te serais écarté et tu n'aurais pas trouvé assez de temps qui te suffirait aux bonnes actions et aux actes d'obéissance pendant ce mois. Comment donc lâches-tu ton regard et regardes-tu la télévision avec ce que cela comporte comme vision de débauche qu'il est obligatoire aux musulmans de s'en écarter ?! La présentatrice apparaît sous sa plus belle forme et lui regarde comme si de rien n'était.

De même pour les séries télévisées dans lesquelles il y a ce qu'il y a en termes de faux etc.

Ceci fait donc partie des choses qui affectent ton jeûne et ta piété.

Si tu les délaisses pour Allah Le Très-Haut même si ton âme les veut et les désire-elle veut que tu regardes ces séries télévisées et cela est encore plus le cas de ceux qui sont éprouvés par ces séries- si tu les délaisses pour Allah, alors tu auras concrétisé la piété à ce sujet. Par Allah ! Il ne délaissera pas ces choses-là pour Allah sans qu'il ne trouve que beaucoup de bien touche son cœur et sa pratique de la religion et ses actions. Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) dit : « **Quiconque délaisse une chose pour Allah, Allah la lui remplacera par quelque chose de meilleur** ».

Toi tu délaisses ces séries télévisées cherchant par cela la Face d'Allah, tu ne cherches de récompense auprès de personne, Allah te donnera mieux que cela en termes de récitation de Coran, d'amour d'Allah et de Son Messager (صلى الله عليه وسلم) et de Sa religion et de Glorification d'Allah et de vénération de Sa religion et de Sa Législation et d'autres choses encore qu'Allah donne à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Notre Seigneur Exalté soit-Il est Très-Reconnaissant et récompense le serviteur plus qu'il ne l'imagine.

Le serviteur donne quelque chose de minime pour Allah et Allah le lui multiplie énormément. C'est la Grâce d'Allah.

Regarder ou faire des choses répréhensibles, interdites pendant le mois de Ramadan ou en dehors de ce mois.

Il y a des gens c'est comme s'ils étaient emprisonnés pendant le mois de Ramadan.

Depuis le matin -et Allah sait mieux s'il a prié le fajr ou pas- et s'il a prié le fajr il dort jusqu'avant le maghrib (le coucher du Soleil) sans prier ni dhohr ni 'asr.

Est-ce qu'une telle personne a concrétisé le jeûne qu'Allah a voulu de sa part ?!

Est-ce qu'une telle personne a concrétisé la piété qu'Allah a voulue de sa part ?! Non, il n'a pas concrétisé cela !

Mais s'il délaisse cette négligence et se tourne vers Allah Le Très-Haut cherchant par cela la Face d'Allah (en étant sincère), Allah la lui remplacera par quelque chose de meilleur.

S'il pouvait dormir dans la journée dix heures et qu'il délaisse ce sommeil pour Allah, il ne trouvera que le bien et il trouvera la barakah dans le temps qui est moindre.

Il dort peu mais il ressent une force et un grand dynamisme. Pourquoi ? Car il a délaissé quelque chose pour Allah et il a fait quelque chose espérant par cela la Face d'Allah.

Ceci est donc la piété et cela fait partie de la piété. Parmi les choses qui affectent également le jeûne et sa piété pendant le mois de Ramadan, ce sont les insultes et pire encore maudire autrui. Certaines gens pendant le mois de Ramadan, c'est comme s'ils avaient une montagne sur leur tête.

Il veut que personne ne lui parle et que personne ne s'approche de lui et que personne ne lui adresse la parole.

Si quelqu'un lui parle, il lui crie dessus et lève sa voix à son encontre etc. Ceci ne fait partie en rien du jeûne.

Le jeûne c'est l'école du bon comportement, l'école des bonnes manières, l'école des comportements louables.

C'est pour cette raison que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a attiré l'attention sur ce sujet en disant au sujet du jeûneur : « **Si quelqu'un l'insulte** » et il n'a pas dit alors la rétribution d'une mauvaise action est une mauvaise action similaire, non ! Il (صلى الله عليه وسلم) a dit : « **Si quelqu'un l'insulte, qu'il dise je suis en état de jeûne** ».

Il y a en cela l'un des sens de la piété (la taqwâ) c'est-à-dire que c'est comme s'il disait : "Moi, je suis capable de te rétribuer quant à cette parole et je suis capable de t'y répondre par une parole similaire ou pire mais parce que je suis en état de jeûne, mon jeûne et ma crainte d'Allah Le Seigneur des Mondes m'interdisent de te répondre par quelque chose de mauvais. Tiens ! Tu as ce que tu as dit en termes de mal et tu viendras avec ce mal le Jour de la Résurrection, quant à moi, non, je suis en état de jeûne.

Quelle belle parole que celle-ci qui indique l'un des sens de la crainte d'Allah pendant ce mois de Ramadan : je suis en état de jeûne, je salue.

Un homme insulte alors que toi tu es en état de jeûne, toi tu réponds : je suis en état de jeûne. Je suis en état de jeûne. Sans rajouter quoi que ce soit à cela.

Il aura honte de sa propre personne et sera mis en déroute. Et s'il y a des gens qui assistent à la scène, ils seront contre lui et lui diront : aie honte de toi ! Il te dit "je suis en état de jeûne, je suis en état de jeûne" et toi tu insultes ?!

C'est donc l'une des portes de la piété et cela fait partie des causes de la crainte d'Allah que lorsqu'un individu insulte quelqu'un, il réponde : je suis en état de jeûne etc.

Il y a aussi dans ce ḥadīth une indication sur d'autres actions car toute personne qui subit quelque chose de mauvais parmi les paroles et les actions, il y fait face par le bon comportement.

Tu veux la piété envers Allah ? Tu veux ce qu'il y a auprès d'Allah ? Tu veux concrétiser le jeûne ? Réponds par le bien : je suis en état de jeûne ! Je veux la Face d'Allah et je ne veux pas affecter mon jeûne en quoi que ce soit.

Si le serviteur concrétise cela, il aura alors concrétisé l'un des sens de la piété envers Allah Le Très-Haut.

Nous demandons tous à Allah Le Très-Haut qu'Il nous aide à concrétiser le sens de la piété envers Lui !

Ce que nous avons dit est suffisant et Allah Le Très-Haut est plus savant.

Gloire et pureté à Toi Allah ! Louanges à Toi Allah ! J'atteste que nul n'est en droit d'être adoré à part Toi, je Te demande pardon et je me repens vers Toi !



Traduit le Lundi 13 Mai 2019 par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân pour le centre d'enseignement de Markaz Al-Forqane à Bruxelles.

<http://www.markaz-al-forqane.be>

Twitter [@MarkazAlForqane](https://twitter.com/MarkazAlForqane)